

Votants : 89

Convocation du Conseil de Communauté :
le 6 décembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 17 décembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 16 décembre 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE- ETAPE PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DES CHERACLES: CONCERTATION

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Dominique VALLEE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOUR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Chantal BARRE, Elisabeth BEAUVAIS, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Dominique BOUTIN-GARCIA, Amaury BREUILLE, Annick DEFAYE, Patrick DELAUNAY, Daniel DULLIN, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne LABBE, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Virginie LEONARD, Gaëlle MANGIN, Nicolas MARJAULT, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Christiane PINEAU, Christophe POIRIER, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Claire RICHECOEUR, Monique SAGOT, Nathalie SEGUIN, Jean-Louis SIMON, Jean-Claude SUREAU, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Jean-Luc MORISSET, Nicole DAVID à Olivier MARIE, Maryvonne ARDOUIN à Chantal BARRE, Blanche BAMANA à Jean-Louis SIMON, Pilar BAUDIN à Jacques TAPIN, Julie BIRET à Nathalie SEGUIN, Elsie COLAS à Geneviève GAILLARD, Annie COUTUREAU à Hüseyin YILDIZ, Didier DAVID à Alain PARROT, Jean-Pierre GAILLARD à Annick DEFAYE, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Gérard ZABATTA, Anita JAGOUEX à Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Aurélien MANSART à Michel GENDREAU, Germain MEHL à Gilbert BARANGER, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Jean-Claude SUREAU, Alain PIVETEAU à Pascal DUFORESTEL, Francis THIBAUDAULT à Serge MORIN

Titulaires absents suppléés :

Gérard LABORDERIE par Daniel DULLIN

Titulaires absents :

Gérard GIBAULT

Titulaires absents excusés :

Jacques BROSSARD, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Nicole DAVID, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Jean-Pierre GAILLARD, Christian GRELIER, Jacques GUILLOTEAU, Nicole IZORE, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Jacqueline LEFEBVRE, Aurélien MANSART, Germain MEHL, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Frédéric PASTOR, Alain PIVETEAU, Philippe REY, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Alain SAUVIAC, Francis THIBAUDAULT

Présidente de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C13-12-2013-DE Date de télétransmission : 20/12/2013 Date de réception préfecture : 20/12/2013
--

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 16 DECEMBRE 2013

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – ETAPE PREALABLE A LA CREATION DE LA ZAC DES CHERACLES: CONCERTATION

Monsieur **Jean-Luc CLISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme,

Pour renforcer son attractivité auprès des entrepreneurs, locaux ou extérieurs au territoire, la CAN s'est donnée pour ambition, au travers son schéma de développement économique et commercial, de disposer d'un espace économique performant en œuvrant notamment à la structuration de l'offre foncière du territoire. A ce titre, la zone d'activités des Chéracles, située sur les communes de Mauzé/le Mignon et de Prin-Deyrançon, a été qualifiée de zone structurante en développement.

L'étude de faisabilité menée sur le secteur a permis de :

- Définir le périmètre pressenti de l'aménagement – représentant une surface totale de plus de 45 ha ;
- Définir la procédure de Zone d'Aménagement Concerté comme la plus adéquate pour mener l'opération ;
- Définir les modalités techniques et financières pour la réalisation de l'aménagement ;

L'objectif de l'aménagement poursuivi par la CAN est, conformément au SDEC, de développer une zone d'activités :

- o structurante à l'échelle du territoire communautaire ;
- o à vocation mixte : accueil d'entreprises industrielles, artisanales, de services, [...]

Parmi les principaux éléments du parti d'aménagement, on retiendra :

- l'implantation des entreprises suivant un schéma d'occupation du site rationnel (typologie des activités)
- un schéma viaire efficace
- le traitement qualitatif des espaces publics (aménagement de corridors verts, accotements enherbés ou noues le long des chaussées)
- la gestion naturelle des eaux pluviales
- le raccordement de la zone au réseau d'assainissement collectif
- la création de cheminements pour les déplacements doux

En application du code de l'urbanisme, il convient de mener une concertation préalable à toute création de Zone d'Aménagement Concerté. Cette concertation doit permettre d'associer, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, associations locales et autres personnes concernées, y compris les représentants de la profession agricole.

079-247900806-20131216-C13-12-2013-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2013

Il est proposé de conduire cette concertation selon les modalités suivantes :

- Création d'une page spécifique d'information sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (<http://www.agglo-niort.fr>) peut permettre au public de consulter le projet mais également de faire part de ses observations, lesquelles pourront être transmises par e-mail ou par courrier ;
- Tenue d'une réunion publique de présentation du projet : la date et le lieu de cette réunion seront annoncés par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage (siège des communes concernées et de la Communauté d'Agglomération de Niort) ;
- Exposition publique de documents divers (état des lieux, esquisses, photos et de manière générale tous les documents utiles à la compréhension du projet...) pendant une durée minimale de 15 jours. Les dates et lieux de cette exposition seront annoncés par voie de presse (journaux locaux) et par voie d'affichage (siège des communes concernées et de la Communauté d'Agglomération de Niort) ;
- Mise à disposition du public d'un registre dans lequel chacun pourra formuler ses observations
- Diffusion d'un article dans le magazine de la Communauté d'Agglomération de Niort « Territoires de vie ».

A l'issue de la concertation, un bilan sera soumis à l'approbation du Conseil de communauté.

Vu l'avis favorable émis par les communes de Mauzé sur le Mignon et de Prin-Deyrançon,

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Approuver les objectifs d'aménagement définis ci-dessus en vue de la création d'une zone d'aménagement concerté dite ZAC « Les Chéacles » sur les communes de Mauzé-sur-le-Mignon et de Prin-Deyrançon.
- Approuver les modalités d'organisation de la concertation préalable à la création de la ZAC telles que proposées dans l'exposé ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 89
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Jean-Luc CLISSON

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture 079-247900806-20131216-C13-12-2013-DE Date de télétransmission : 20/12/2013 Date de réception préfecture : 20/12/2013
--